

**COMMUNE DU MUY**  
**AM/PM/2025 N°118****ARRETE DU MAIRE**

Restriction particulière au stationnement parking de la République et parking Elie Courchet  
A l'occasion du concours fédéral de pétanque  
Du vendredi 3 octobre 2025 au dimanche 5 octobre 2025

**LE MAIRE DU MUY,**

**VU** les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

**VU** la demande formulée le 22 septembre 2025 par monsieur Jean DESMARAIS, secrétaire du club de pétanque IPS MUYOIS, sise résidence le Camp Robert – Rue des Combattants d'AFN – 83600 FREJUS, sollicitant le stationnement interdit, sur le parking de la République et le parking Elie Courchet, du vendredi 3 octobre 2025 au dimanche 5 octobre 2025 à l'occasion du concours fédéral de pétanque qui a lieu le dimanche 5 octobre 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement de tous les véhicules est interdit du vendredi 3 octobre 2025 à 20h00 au dimanche 5 octobre 2025 à minuit, sur le parking de la République et le parking Elie Courchet, dans le cadre de la manifestation.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par le centre Technique municipal afin d'informer les usagers.

**ARTICLE 3** : Les véhicules constatés en infraction peuvent être verbalisés et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4** : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté est transmise au/à :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

**Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

30 SEP. 2025

LE MUY, le 23 septembre 2025

Le Maire,

**Liliane BOYER**

